

Immigration—Loi

M. Friesen: Monsieur le Président, je voudrais rappeler brièvement au député de Spadina que le *Herald* de Calgary a probablement pris connaissance de la plupart des reproches adressés à cette mesure que, de toute évidence, il n'a pas lue. Le conseil de rédaction de ce journal aurait intérêt à lire la mesure avant de faire ce genre de commentaires.

Ensuite, je signale que je suis d'accord avec le principe préconisé dans la motion du député. Comme il l'a fait valoir, la députée de Capilano (M^{me} Collins) en a déjà tenu compte car elle a proposé, à l'étape du comité, un article prévoyant l'examen de la loi au bout de cinq ans, examen, le député l'a rappelé, que le comité a décidé il valait mieux d'effectuer au bout de quatre ans. Je trouve ce délai raisonnable.

Je le répète, je suis parfaitement d'accord avec le principe évoqué par le député, préconisant le réexamen de la loi car la situation, tant sur le plan international que national, évolue de jour en jour. Il est sain de revoir les dispositions du projet de loi dans ce contexte. Toutefois, il n'est pas réaliste de vouloir la réexaminer au bout de deux ans. Les circonstances changent beaucoup trop rapidement. On n'aura tout simplement pas assez de temps pour juger des effets de la loi par suite de l'application du projet de loi.

Je trouve donc cette idée peu pratique après seulement deux ans d'essai. Je m'en tiendrai aux quatre années convenues au comité.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 22 inscrite au nom du député de Spadina (M. Heap). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle

abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—L'administration de la justice—La durée des peines d'emprisonnement—Les libérations conditionnelles; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—La Loi sur les jeunes contrevenants—La peine maximale—Demande de modification de la loi; le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart)—La réforme fiscale—L'avenir du ministre des Finances—L'exemption d'impôt en raison d'âge—La position du ministre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-84, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976, et apportant des modifications corrélatives au Code criminel, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendements.

M. le vice-président: La Chambre passera maintenant aux votes reportés à l'étape du rapport du projet de loi C-84.

Convoquez les députés.

● (1640)

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. le vice-président: Le premier vote porte donc sur la motion n° 5. M. Heap propose:

Motion n° 5

Qu'on modifie le projet de loi C-84 en supprimant l'article 3.

(La motion de M. Heap, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 230)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Copp
de Corneille
de Jong
Dingwall
Fulton
Gagliano
Garneau
Grondin

Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Jewett
Johnston
(Saint-Henri—
Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Lapierre
Malépart
McCurdy
Murphy

Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rompkey
Rossi
Skelly
Tobin
Young—39